

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER - M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés : Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la loi "Chasse" a modifié les conditions de validation du permis de chasse. Si le versement d'une taxe d'un montant *actuel* de 22 F au profit de la commune a bien été maintenu, celle-ci est versée désormais directement au Comptable Public.

Il précise que la taxe en question est destinée, notamment, à compenser le travail administratif réalisé par les communes. Cette mission, étant assumée à présent par la Fédération des Chasseurs, cette dernière demande le bénéfice du versement du montant de ladite taxe. Il invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande présentée par la "*Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône*",
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant le reversement de la somme de 22 F par permis validé au siège du comptable du Trésor Public de Neuville-sur-Saône,
- Dit que ladite convention sera annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 15 novembre 2001

- de la publication le 16 novembre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 15 novembre 2001

